



**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS VERBAL**

---

**Séance du jeudi 24 janvier 2019**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL**

Date de convocation et d'affichage :

**Le 17 janvier 2019**

Date d'affichage du Compte rendu :

**Le 28 janvier 2019**

**Séance du jeudi 24 janvier 2019**

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **11** – Votants : **15**

**Etaient présents** : *FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, SOULABAILLE Jérôme, RONDEL Marc, MAHE Myriam, CLÉMENT Jacques, IMBERT Sophie, MORIN Fabrice, JérémY DEFAINS, Alain GLATRE.*

**Absents excusés** : *PINARD Chrystelle représenté par Myriam MAHE, ROUAULT Frédéric représenté par PELLAN Olivier, SAUVÉ Marlène représenté par FOURCHON André, BALLAY Romain représenté JérémY DEFAINS*

**Secrétaire de séance** : *SÉLÉBARD Bertrand*

La secrétaire de mairie, Christine BRANLANT, assiste à la séance mais ne prend pas part aux votes.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

- Approbation : Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 à l'unanimité.

**I. Adhésion à la charte qualité 2018 Les Plus Beaux Villages de France**

M. Le Maire donne lecture de la charte qualité finalisant le renouvellement à l'association des « Plus Beaux Villages de France ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la charte qualité « Les Plus Beaux Villages de France ».

**II. Contrat Enfance Jeunesse de la CAF 22 pour 2018- 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2018- 2021 le 11 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### III. Contrat Chenil Service groupe SACPA

Monsieur le Maire présente le contrat de prestations de services du groupe SACPA :

- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique
- Gestion de la fourrière animale

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE soit 701.63€ HT.

Ce tarif comprend :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés (lassos, fusils hypodermiques)
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40kg (les frais afférents au traitement des cadavres seront à la charge du prestataire)
- L'exploitation de la fourrière animale
- Les frais de garde durant les délais légaux
- La cession des animaux à une Association de Protection Animale signataire de la charte éthique après les délais légaux obligatoires
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voir publique à hauteur de 100€HT
- La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes et nécessitant une évacuation de la population dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dans la limite des capacités d'accueil des structures concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le contrat de prestations de services du Groupe SACPA

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### IV. Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

La réglementation ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du CET, de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

La commission ressources humaines va se réunir afin d'établir les modalités d'application du CET pour les agents de Moncontour et saisir le Comité Technique départemental pour validation.

## TRAVAUX

### V. Travaux gouttières de l'église

Olivier Pellan rappelle le choix de l'entreprise LE RAY COUVERTURE pour un montant de 18 939.66€ HT et 22 727.59€TTC (délibération 2018-10-04).

Afin d'instruire la demande de subventions auprès des financeurs, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents liés à la demande de subvention.

### VI. Désignation des entreprises dans le cadre des travaux du projet MC2

Olivier PELLAN présente les différents devis pour les travaux de rénovation sur la porte de l'accueil déporté dans le cadre du projet MC2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'entreprise MAITRALLAIN pour un montant de 4 931.76€ TTC

#### ✓ **INFORMATIONS**

- Compte rendu de la réunion de mutualisation des services entre Moncontour et Trédaniel  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite du projet et sollicite le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour établir un devis.
- Lancement des travaux du Bureau d'Information Touristique  
Suite à la réunion avec l'ADAC, la consultation des entreprises devrait commencer rapidement.
- Projet de territoire LTM  
L'ensemble des concitoyens va recevoir un questionnaire papier avec une enveloppe T sur le futur projet de territoire de Lamballe Terre et Mer.
- Débat public national  
Une réflexion est entamée autour d'un projet de Grand Débat intercommunale
- Les travaux d'HSTV démarrent le 11 février 2019.

#### ✓ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Pas de questions diverses**

**Fin de Conseil Municipal à 22 H 10.**